



RÉSUMÉ DU RAPPORT

# Mieux que la planification : le prix du carbone et un revenu climat

Pour une écologie de la liberté

Par Marc Baudry, Guillaume Bazot, Guillaume Bullier  
& Gilles Campagnolo

LE MOT DE CHRISTOPHE

# « Capitalisme, écologie et liberté »

**S**ans la nature, la liberté humaine n'existe pas. L'écologie nous impose de bâtir des politiques publiques pour l'ensemble des écosystèmes et non pas seulement pour la réduction des émissions de CO2. Mais en la matière, beaucoup reste à faire.

Avec son nouveau rapport, le laboratoire d'idées GenerationLibre montre que la tarification du carbone, à travers un signal-prix sur un marché demeurant libre, est bien plus efficace pour décarboner, et plus morale en préservant la liberté de tous -producteurs comme consommateurs.

Les mesures centralisées de subventions ou d'interdiction au nom de la planification, si tant est qu'elles soient réalistes, ne sont pas une fatalité.

Surtout, GenerationLibre démontre qu'en redistribuant intégralement aux Français le produit de cette tarification carbone – et pas forcément d'une taxe -, le chiffon rouge de l'acceptabilité sociale tombe : les plus modestes y gagnent !

**Christophe Seltzer**

Directeur  
GenerationLibre

---

**L'ESSENTIEL**

# NOTRE IDÉE EN UN COUP D'ŒIL

## Constat & analyse.

La planification écologique semble séduire une grande partie de la classe politique. Pourtant, cette politique comporte un double risque : l'arbitrage entre l'essentiel et le superflu, entre les investissements verts et les autres polluants, ne peut s'opérer sans centralisation politique, démarche qui comporte dès lors un risque pour les libertés publiques ; elle fait encore le pari de l'omniscience technique, débouchant sur une planification qui risque d'être sous-optimale, inefficace et reniant les préférences individuelles.

La tarification carbone apparaît comme une alternative crédible à même d'allier lutte contre le réchauffement climatique et liberté individuelle. La création d'un signal-prix permet de renchérir le prix des biens carbonés et d'inciter à changer les comportements. Toutefois, la politique de tarification carbone existante doit résoudre plusieurs difficultés. L'augmentation de la taxe carbone en France a débouché sur la crise des Gilets Jaunes, remettant sur le devant de la scène la question sociale. Aussi, il est désormais acquis que le dispositif UE-ETS n'a pas permis de rupture technologique à même de faire basculer nos économies dans un paradigme écologique, n'ayant résulté que sur une baisse à la marge des émissions de gaz à effet de serre.

S'il convient de se méfier d'un surcroît de prérogatives à la faveur de l'autorité, au nom de l'adage qui veut que le pouvoir tend au pouvoir, nous ne saurions pourtant tolérer une opposition simpliste entre liberté et écologie. Les conditions d'exercice de la liberté vont de pair avec la préservation de notre environnement. Le changement climatique menace notre santé et nos modes de vie.

## Propositions.

- 1. Un marché du carbone européen unique pour toutes les émissions de gaz à effet de serre.**
- 2. L'instauration d'une Banque Centrale du Carbone pour stabiliser et donc crédibiliser la politique de quotas.**
- 3. Pour les émissions non soumises au marché de quotas, la consolidation de la taxe carbone nationale indexée sur le prix des quotas et associée au retrait des quotas correspondants.**
- 4. La suppression progressive de politiques de subventions à l'abattement des émissions et de planification.**
- 5. La redistribution de l'intégralité des recettes de la tarification carbone aux citoyens par l'intermédiaire d'un revenu climat universel.**

CHIFFRES-CLÉS

# Les 3 chiffres à retenir.

# 11000

Le nombre d'installations industrielles concerné par le marché UE-ETS dans un nombre limité de secteurs représentant environ 50% des émissions de CO2 du territoire européen

Objectif de neutralité carbone fixé par l'Union européenne.

# 2050

# 32

€  
milliards

dépensés par l'Etat en faveur du climat dans les secteurs de la rénovation des bâtiments, les transports et la production d'énergie.

## Préface de Christian Gollier

Les politiques climatiques française et européenne sont à l'image de notre compréhension des moyens à mettre en œuvre pour la transition énergétique : un capharnaüm, un chaos fait de bric et de broc gravement inefficace. Sans gouverne et sans pilote, nous naviguons entre les écueils de l'inacceptabilité sociale, de la désindustrialisation, du relativisme scientifique en sciences sociales et du cynisme de certaines élites intellectuelles, industrielles et politiques. Chacun se renvoie la responsabilité climatique, le citoyen sur le politique, le politique sur le financier, le Sud sur le Nord, les Américains sur les Chinois, le pauvre sur le riche, le judiciaire sur l'exécutif et l'industriel, et l'industriel sur les lois du marché. Plus personne n'y comprend rien, et tout le monde finit par se dire qu'il n'est responsable de rien ! Et advienne que pourra. La politique est la science du possible, et ce possible ressemble de plus en plus à une peau de chagrin dans les cas du climat.

Non, tout ce qui est vert n'est pas nécessairement socialement désirable. La transition énergétique, nécessaire pour affronter le défi légal du changement climatique, sera d'autant moins socialement inacceptable dans notre pays qu'elle se fera à moindre impact pour le pouvoir d'achat des Français et qu'elle protégera mieux les ménages les plus modestes. De toutes les politiques climatiques possibles, la tarification du carbone avec redistribution, comme les auteurs de ce rapport le proposent, offre de loin les meilleurs résultats dans ces dimensions. Ceci n'est pas un argument d'autorité. Des décennies de recherche scientifique dans ce domaine par des milliers d'économistes du climat à travers le monde ont conduit à un consensus parmi ces experts pour défendre cette position<sup>1</sup>. Malgré son impopularité, de plus en plus de pays mettent en place une telle politique climatique, à travers une taxe carbone ou un marché de permis d'émission. Les politiciens sérieux sur le climat ont bien compris que cette impopularité ne vise pas spécifiquement l'instrument de tarification, mais reflète plus globalement toute politique attentatoire au pouvoir d'achat des citoyens-électeurs.

---

<sup>1</sup> Voir par exemple ce papier récent qui décrit et justifie ce consensus : Jeroen C. J. M. VAN DEN BERGH et Wouter W. J. BOTZEN, « Assessing Criticisms of Carbon Pricing », *International Review of Environmental and Resource Economics*, 18-3, 11 juin 2024, p. 315-384.

Après la chute du Mur de Berlin, la lutte contre le changement climatique offre une seconde chance aux défenseurs d'un monde fondé sur la planification (voire l'appropriation) collective des productions et des consommations. Si depuis son émergence en Champagne, en Flandres et en Toscane, l'institution du marché s'est progressivement imposée en Occident, c'est bien parce qu'on n'a jamais pu trouver mieux comme mécanisme d'allocation d'une ressource rare. Certes, les défaillances des marchés sont nombreuses, et le changement climatique en constitue le plus terrible exemple. Mais justement, la tarification du carbone permet de corriger magistralement cette défaillance. La préservation des marchés comme moteur de notre prospérité collective est en danger quand nous rejetons la tarification du carbone, parce que les alternatives imposent toutes, d'une façon ou d'une autre, une limitation de nos libertés individuelles et de l'esprit d'entreprise. La concurrence sur les marchés pousse les entrepreneurs à toujours améliorer la qualité de leurs produits, gagner en productivité, réduire les coûts, le tout au bénéfice des consommateurs. En y ajoutant un prix du carbone, on oriente tous ces efforts en faveur de la transition au moindre coût pour les citoyens. Si on rejette l'institution des marchés régulée par un prix du carbone, pourquoi ne pas rejeter de la même façon tous les autres marchés ? On pourrait par exemple décider que, parce que les ménages modestes ont peu accès aux restaurants, il faut nationaliser tout le secteur de la restauration. L'Etat pourrait déterminer quels menus proposer, et qui aurait droit à aller manger dans quel restaurant et à quel prix. En remplaçant la taxe carbone par des normes, des interdictions, des obligations et des subventions ciblées, c'est un peu dans cette direction que l'on va, comme l'explique très bien Gilles Campagnolo dans ce rapport. Est-ce vraiment ce que nous voulons ?

L'opposition à la taxe carbone remet le couvert d'un débat vieux comme celui ayant confronté Friedrich Hayek à John Maynard Keynes dans les années trente et quarante (mais remontant à Thomas Hobbes trois siècles plus tôt) quand il s'agissait de la nature des interventions de l'Etat qui restaient compatibles avec une société de citoyens libres. Beaucoup d'intellectuels ne voient pas aujourd'hui les enjeux du débat entourant les politiques climatiques assaillant notre démocratie libérale. Forcer les citoyens à revenir au temps d'avant, c'est ce que pratiquement personne ne veut. Vouloir nationaliser des pans entiers de l'économie

pour s'assurer que nos industriels et nos financiers cheminent sur le bon chemin, cela pose la question des mérites relatifs de notre démocratie libérale. Mes interlocuteurs sont souvent incrédules quand je suggère que leurs propositions posent la question de la bascule dans un certain totalitarisme écologique. Pourtant, chaque école dans son coin, des tenants de la décroissance, des interdits, du garrottage de l'offre fossile, ou de subventions publiques clientélistes, dessine un caléidoscope de transformations sociétales qui s'opposent frontalement aux valeurs de la démocratie ou de l'économie de marché sur lesquelles notre prospérité collective est assise. Avec les auteurs de ce rapport, je m'oppose comme beaucoup d'économistes à cette coalition unie contre la tarification du carbone qui pose les jalons d'une véritable révolution illibérale. Dans une remise en cause complète de la victoire du système de démocratie libérale après la chute du Mur, c'est bien lui qui se retrouve aujourd'hui au tribunal de l'Histoire face à la catastrophe climatique qui s'annonce. Le gel de la taxe carbone décidée en France après le mouvement populiste des Gilets Jaunes est un désastre qui piétine notre responsabilité individuelle et collective envers les générations futures et le citoyen-monde. Il est encore temps de se ressaisir, et ce rapport en constitue l'occasion.

Christian Gollier,  
Directeur général de TSE



## Introduction

Le changement climatique est une des principales menaces pour la qualité de vie humaine. La multiplication des événements météorologiques extrêmes (canicules, sécheresses, tempêtes) et la modification des écosystèmes auront des conséquences sur la santé, la sécurité alimentaire, les infrastructures et plus globalement sur le niveau de vie des populations. Les dégâts futurs et le coût de l'adaptation au changement climatique s'accroissent au fur et à mesure que sont rejetés dans l'atmosphère de plus en plus de gaz à effet de serre (CO<sub>2</sub>, CH<sub>4</sub>, N<sub>2</sub>O, HFC, PFC...). **Malheureusement, le changement climatique est un cas d'école de tragédie des biens communs : tous paient le prix des conséquences de la pollution sans distinction des quantités polluantes émises individuellement ; en clair, en matière de dommages subis, il n'y a pas de corrélation entre le pollueur et le payeur.** Par conséquent, les acteurs économiques n'ont pas naturellement d'incitation individuelle à réduire leurs émissions.

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC), dans ses synthèses sur les travaux scientifiques menés sur le sujet du réchauffement climatique, insiste sur l'existence de points de rupture dans les équilibres physiques et biologiques, dont le franchissement conduirait à des effets catastrophiques. **La différence qui nous sépare de ces points de rupture caractérise la quantité de gaz à effet de serre que l'humanité peut encore se permettre d'émettre, désignée sous l'appellation de budget carbone.** Ce budget commun est une limite impérative à ne pas dépasser.

Il est alors tentant de mettre en œuvre des mécanismes de contrôle - par des interdictions, des subventions, une planification - et d'arbitrer à l'appui de l'appareil étatique entre les émissions de gaz à effet de serre à préserver et celles à éviter, ces choix collectifs s'imposant à tous. **Cette tentation fait glisser nos démocraties vers le contrôle administratif et le renversement d'un ordre politique fondé sur la liberté. Le politique est amené, selon ce principe, à s'immiscer dans chaque parcelle de la vie sociale.** Ces mesures sont en outre peu efficaces, donnant lieu à des luttes d'intérêts et à des coûts d'abattelements du CO<sub>2</sub>

disparates et très élevés, ce qui grève d'autant plus le pouvoir d'achat et le bien-être des populations.

Le coût d'abattement correspond au sacrifice consenti pour éviter l'émission de gaz à effet de serre, généralement exprimé en euros par tonne d'équivalent CO<sub>2</sub>.

Ces arbitrages n'ont en réalité pas nécessairement besoin d'être réalisés à une échelle collective et indifférenciée pourvu que le budget carbone soit respecté. Laissons aux individus le soin d'arbitrer à leur échelle les pollutions à éviter en fonction de leurs préférences. Mais cet arbitrage au niveau individuel ne saurait avoir lieu sans incitation liée au coût de la pollution, en clair, sans signal-prix.

Le marché est au service de l'écologie car il tient compte de la finitude des ressources, de leur rareté, pour en déterminer le prix et permettre leur allocation efficace. S'il est défaillant face au changement climatique, c'est hélas parce que les émissions de gaz à effet de serre ne sont pas naturellement limitées. Le prix d'un bien ou d'un service n'inclut pas son impact climatique : **sans régulation, les émissions de gaz à effet de serre sont gratuites** (seul le coût d'extraction du combustible est pris en compte), créant une situation dans laquelle il est licite de produire impunément une pollution illimitée. Faire payer les pollutions est donc à la fois une question de justice climatique, et un moyen de mettre une limite à la quantité d'émissions de gaz à effet de serre, pour respecter notre budget carbone.

C'est pourquoi GenerationLibre défend le principe du pollueur-payeur. Il passe par **la généralisation d'un prix unique du carbone sur toutes les émissions de gaz à effet de serre. Cette proposition répond aux impératifs de simplicité, d'efficacité, de transparence et de neutralité**, en traitant toutes les émissions de gaz à effet de serre de manière égalitaire et en laissant aux acteurs la liberté d'arbitrer.

**Faire payer les pollueurs ne doit en revanche pas constituer une fiscalité additionnelle à la faveur de l'Etat.** Une politique climatique ne sera acceptable qu'à la condition de préserver le pouvoir d'achat,

notamment des plus vulnérables. **Les recettes d'une tarification environnementale doivent ainsi être intégralement redistribuées à tous les individus, de manière inconditionnelle, à l'image du revenu universel proposé par GenerationLibre.** Parce que tout un chacun souffrira des conséquences du changement climatique, ce que nous appelons "revenu climat" doit être versé à chacun, d'une part à titre d'indemnisation pour les conséquences de la pollution, et d'autre part pour couvrir l'augmentation des prix liés au coût des émissions. Nous montrerons dans ce rapport que l'empreinte carbone étant corrélée au niveau de vie, les classes populaires seraient les premières bénéficiaires d'une telle politique.

*Précision méthodologique :*

*Cette note de synthèse renvoie au rapport GenerationLibre « Mieux que la planification : le prix du carbone et un revenu climat, Pour une écologie de la liberté » et des contributions qu'il contient, rédigées par Marc Baudry, Guillaume Bazot, Guillaume Bullier et Gilles Campagnolo.*

*Cette note de synthèse a toutefois été intégralement rédigée par Guillaume Bullier et Rafaël Amselem, respectivement co-auteur du rapport et chargé d'études pour GenerationLibre.*

## La planification : une atteinte aux libertés individuelles inefficace pour l'écologie

Le mot d'ordre en matière de politique écologique est désormais celui de la planification. Traumatisée par la crise des Gilets Jaunes, et sous les injonctions d'une écologie politique illibérale, l'ensemble de la classe politique s'est rangée du côté de la planification par l'Etat. Les partis politiques comme les ministères regorgent de propositions d'interdictions et de subventions. Or, le drame de la révolte fiscale des Gilets Jaunes est d'avoir finalement conduit à des politiques plus injustes et coûteuses pour le pouvoir d'achat.

### 1. LA PLANIFICATION : UNE ATTEINTE AUX LIBERTÉS INDIVIDUELLES

Les « plaidoyers pour la liberté » sont mal reçus : ils dérangent en laissant de la place à ce qui n'est ni prévu ni prévisible ; c'est leur apologie d'une lacune comme espace de respiration et de fonctionnement libre des échanges qui dérange l'entendement organisateur, normatif, prescriptif, en un mot : planificateur. Aspirer à la liberté, c'est donc comme requérir cet espace – là où la planification tend au « trop-plein ».

**Les planifications sont par nature attentatoires à la liberté, par définition et par construction, les méfaits d'un entendement qui transforme la réalité en un édifice dont l'architecture ne devrait plus dépendre que de lui.** Plaider pour la liberté et lutter contre la planification vont de pair. Quand le fantasme d'une organisation sociale intégrale est donc de retour, plaider pour la liberté redevient nécessaire. Or la tâche est ardue, car le plaidoyer semblera d'autant moins convaincant que la situation sera donnée comme urgente. C'est la conséquence d'un temps de crises multiples et variées, c'est en raison de tous « les malheurs qui accablent l'humanité ».

**Certains appellent ainsi à définir “de nouveaux communs” pour organiser et prioriser la planification<sup>2</sup>. Pourquoi, toutefois, même en établissant ces communs par la voie démocratique, cela n’en reste pas moins liberticide ? C’est en un mot que définir ces « nouveaux communs » par la délibération dite « participative » notamment, se heurtera aux impératifs d’urgence, au nom desquels on exige déjà de s’en remettre à des décisions impopulaires, mais paraît-il nécessaires, à des mesures que l’on prendra en se défendant d’agir autrement qu’au nom du « bien de tous », dont certains seuls décideront.**

**De surcroît, le plan tend toujours à l’expansion indéfinie, et voici comment : chaque modification des comportements entraîne des effets inattendus et non souhaités qu’il convient à leur tour de réparer.**

Sauf à contraindre, si l’on en reste à la persuasion et à l’appui aux acteurs, une forme historique de planification, dite « à la française », fut possible, sous les « Trente Glorieuses ». Le « Commissariat général du Plan » fournissait alors des prévisions de croissance détaillées pour chaque secteur de l’économie et il définissait l’orientation des investissements des entreprises publiques et privées vers les secteurs dits « prioritaires » pour « la croissance ». On aboutit à une planification indicative, plus encore qu’incitative<sup>3</sup>.

L’évolution du cas français montre surtout que la part de concertation y diminuait au fur et à mesure que les appareils d’État s’emparaient de la rédaction des projets. Soit le plan devenait plus impératif<sup>4</sup>, soit il tendait à s’affaiblir. Les mécanismes de concertation, un temps aptes à fonctionner (souvent au moment de la constitution de ses outils, ou

---

<sup>2</sup> Laure DESPRES, « Une planification écologique et sociale : un impératif ! », *Actuel Marx*, 2019/1.

<sup>3</sup> Par exemple, dans les années 1970, quant au choix d’orienter les investissements publics vers la construction accélérée d’un parc de centrales nucléaires : ce choix indiquait l’ampleur des commandes auxquelles devaient se préparer les entreprises du secteur privé directement concernées par la construction de ces centrales, et c’est sous cette forme qu’une « incitation » était donnée, plutôt que par des systèmes incitatifs proprement dits.

<sup>4</sup> Et le raisonnement des auteurs « autrichiens » contre la planification qui veut que l’on finit par retrouver le cas précédent « socialiste » revient, et c’est ce contre quoi Hayek avertissait, par exemple, les planistes britanniques en les avertissant de ce qui était arrivé en Allemagne.

peu après leur création), et plus longtemps encore aptes à continuer de renseigner au mieux en fournissant des connaissances parfois utiles aux agents au long de la période, allaient de plus en plus souvent se trouver dépassés des changements en accélération géométrique. Ce plan en vint à peiner dans sa double action de percevoir et de pratiquer les adaptations indispensables. En particulier en contexte d'innovation accélérée, le plan souffre et dépérit. C'est ce qui arriva au plan français.

**De fait, toute planification exige un centre d'où elle est exercée et des bras armés pour l'implémenter et sanctionner ceux qui dévient. Là encore, le plan s'avère inséparable de la verticalité institutionnelle : pour tendre à l'efficacité et à la cohérence systémique, répondre à l'urgence, engager des travaux d'ampleur, la planification nécessite l'omnipotence de l'Etat, son lot d'experts et son armée d'exécutants, auxquels il faut soustraire toute forme d'opposition à leur inertie. A fortiori si on lui accole le règne de l'épistémocratie, c'est-à-dire la tentation de s'en remettre au pouvoir des savants ; perspective d'autant plus palpable dès lors qu'il est question de décréter les secteurs d'avenir, de diriger la production, de coordonner les investissements, à l'aune d'une expertise globale sur l'application pratique de la transition écologique. Or, si l'on souhaite un monde multipolaire, il faut inévitablement qu'il soit décentralisé, ce qui passe par un rejet du plan. Si l'on souhaite la société la moins « dominée » possible, il en va de même.**

**La planification relève d'une logique de verticalité, et on s'en convaincra définitivement en rappelant qu'elle est souvent accolée à des logiques d'économie de guerre.** Ainsi, le rapport *Soutenabilités !* de France Stratégie de l'exprimer : « *Les besoins de l'économie de guerre et les pénuries de la sortie de guerre sont à l'origine de démarches de planification, destinées à atteindre la meilleure allocation des ressources disponibles dans un contexte imposant « une gestion normative sous contrainte ». Ce sont aujourd'hui les limites planétaires qui en fournissent le cadrage. De même que le plan d'après-guerre avait vocation à hiérarchiser les investissements productifs en fonction de la pénurie de ressources disponibles à l'époque, de même un plan contemporain devrait optimiser un usage sobre des ressources dont la consommation excessive entraîne des risques majeurs à moyen terme.* »<sup>5</sup>

---

<sup>5</sup> FRANCE STRATÉGIE, *Soutenabilités ! Orchestrer et planifier l'action publique*, 8 mai 2022, p. 213

Les agents économiques doivent-ils prendre leurs propres décisions, pour peu qu'ils bénéficient du maximum d'informations, ou l'Etat doit-il décider pour eux ? Toute formulation de « stratégie nationale » se muant en injonction peu, pas ou mal observée est inévitablement moins efficace que des acteurs recherchant leurs propres intérêts. **Imposer la stratégie implique une illusoire tentative de définition de besoins prioritaires et de services essentiels, sur quoi les hommes ne s'entendent jamais.**

Dernier point à préciser dans une France polarisée depuis la Révolution : la tentation de planifier est-elle de gauche, est-elle de droite ? Rousseau ou Colbert ? Sans doute pas Voltaire, mais qu'importe ! **L'essentiel est : de quoi est-elle le nom ? C'est l'inclination de l'entendement à se vouloir plus puissant qu'il n'est. Ses habits et ses outils neufs (comme l'IA, l'Intelligence Artificielle) n'y changent rien : la complexité du monde laissera toujours des « angles morts » au planificateur. La planification, c'est l'espoir touchant car insensé, et périlleux surtout, aussi car insensé.** L'abus est le fait de l'entendement calculateur<sup>6</sup>. Il faut le dénoncer, surtout s'il veut le pouvoir, désormais en se présentant au nom de la question écologique.

## 2. LA PLANIFICATION : INEFFICACE POUR L'ÉCOLOGIE

Les politiques de planification, en déterminant à la place des personnes le chemin à adopter pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, font abstraction des préférences individuelles. Dans le cadre de la transition écologique, tel individu préférera par exemple réduire son alimentation carnée, mais continuera à utiliser sa voiture ; tel autre réduira ses voyages en avion mais continuera ses loisirs ; le tout, sans que les efforts investis ne soient comparables d'une personne à l'autre pour un même domaine. En résumé, **parce que le planificateur ne peut être omniscient, il ne peut que s'écarter**

---

<sup>6</sup> Plutôt que de la raison (Vernunft), qui englobe quant à elle cet entendement (Verstand) et qui, surtout, en modifie l'expression en fonction de la compréhension dont elle peut rendre compte de ses limitations : on indique ici une distinction fondamentale de la philosophie critique bien connue de Hayek et qu'une analyse philosophique plus approfondie que celle que l'on a pu présenter ici mettrait nécessairement au premier plan.

**du chemin optimal permettant à la fois d'atteindre les objectifs climatiques tout en maximisant le bien-être de la population. Pire, comme cette planification passe par une multitude de mesures politiques, dictées davantage par des logiques de communication que d'efficacité, elle accouche d'une complexité et de coûts très importants, sans surcroît d'efficacité (voire le contraire !).** Enfin, à moins d'être particulièrement coercitive, la planification n'offre aucune garantie à l'atteinte des objectifs climatiques, si les acteurs économiques ne se comportent pas tel que le planificateur l'espérait, ou si la politique mise en place a par exemple contribué à réduire le prix des hydrocarbures.

32 milliards d'euros ont été dépensés par l'Etat en 2024<sup>7</sup> dans la lutte contre le réchauffement climatique. La loi de finance pour 2025 prévoit de consacrer un total de 42,6 milliards d'euros favorable à l'environnement<sup>8</sup>, soit de l'ordre de 1400€/an/foyer.

Les politiques interventionnistes peuvent ainsi prendre différentes formes :

- **Les subventions** : en apparence indolores, comme des cadeaux tombés du ciel, elles sont en réalité financées par les citoyens et cet argent pourrait être utilisé à d'autres fins. Dictées par des intérêts économiques ou électoraux, elles présentent un coût d'abattement très variable et souvent très élevé<sup>9</sup>. En rendant des biens et services moins chers que leur coût marginal de production<sup>10</sup>, les subventions incitent à la consommation de manière excessive, ce qui est anti-écologique.

<sup>7</sup> 14CE, *Financement de la transition : quelles marges de manœuvre autour du besoin de financement public ?*, juillet 2024.

<sup>8</sup> COMMISSARIAT GÉNÉRAL AU DÉVELOPPEMENT DURABLE, DIRECTION DU BUDGET, DIRECTION DE LA LÉGISLATION FISCALE, DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR, *Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat - PLF 2024*, 12 octobre 2023.

<sup>9</sup> Dans *Le climat après la fin du mois*, Christian Gollier donne l'exemple du mécanisme de bonus-malus automobile, impliquant un coût d'abattement de 500 € / tCO2 évitée.

<sup>10</sup> Le coût marginal est le coût que l'entreprise va devoir déboursier pour produire la dernière unité de bien.



- **La distribution de chèques fléchés** : à mi-chemin entre la redistribution et la subvention, ce fléchage infantilisant des dépenses est au mieux inutile (exemple pris d'un individu qui, recevant son chèque, avait déjà prévu de dépenser une somme supérieure dans ce secteur), et sinon destructrice de valeur (autre exemple d'un individu qui aurait préféré dépenser librement l'argent reçu dans un secteur qui lui plaisait davantage), répliquant les défauts des politiques de subventions<sup>11</sup>.

- **Les interdictions** : elles se font au mépris des préférences individuelles (un individu aurait peut-être préféré réaliser l'action interdite et réduire son empreinte carbone ailleurs), ce qui conduit à nouveau à s'écarter de l'optimum collectif. En imposant la recherche d'alternatives plus coûteuses, elles sont également attentatoires au pouvoir d'achat et présentent des coûts d'abattements très hétérogènes.

Enfin, par son manque d'efficacité et parce qu'elle nécessite une multitude de mesures devant faire l'objet de débats entre des intérêts contradictoires, la planification ralentit l'action contre le changement climatique. Il est essentiel de mettre en place une mesure simple et rapide pour réduire mécaniquement les émissions de gaz à effet de serre, dans le respect des choix individuels.

---

<sup>11</sup> L'avantage d'un chèque fléché, en comparaison d'une politique de subvention, est de limiter les bénéfices de cette dépense par individu, à raison du montant du chèque, tandis que la subvention pourra profiter davantage aux plus aisés.

## Le prix du carbone comme solution

Plutôt que chercher à limiter ici telle pratique de consommation, là à subventionner tel secteur, faisant de l'autorité publique le juge du permis et de l'interdit, revenons à l'essentiel : il faut limiter les émissions de gaz à effet de serre.

C'est le principe des quotas d'émissions échangeables ou de la taxe carbone : inciter réellement les acteurs économiques à réduire la quantité d'émissions de gaz à effet de serres (des secteurs couverts par le dispositif) pour respecter le budget carbone, en leur laissant la liberté totale de leur stratégie de décarbonation au regard de leurs coûts et de leurs préférences. **Cette stratégie vise à concrétiser le principe du pollueur-payeur : il appartient à celui qui inflige un dommage à la collectivité d'en indemniser le coût. C'est une mesure de justice climatique. A charge à chacun d'arbitrer entre ses habitudes de consommation, selon ses préférences, sans coercition aveugle aux modalités concrètes de décarbonation. La décentralisation est toujours préférable.**

Par opposition à la planification, le prix du carbone est la mesure la moins attentatoire au pouvoir d'achat, en laissant chacun réduire son empreinte carbone en minimisant son "coût d'abattement".

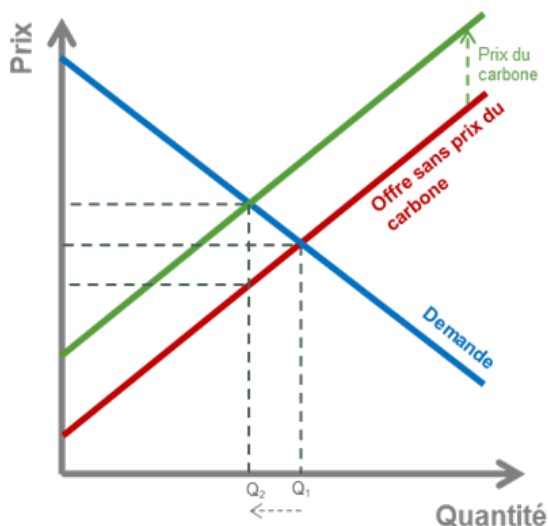
En renchérissant sa production et sa consommation, le prix du carbone modifie la formation du prix d'un bien ou service. Ceux à qui ce bien ou service apportait une utilité inférieure au nouveau prix choisiront d'y renoncer ou trouveront une alternative moins chère.

Dit autrement : dès lors qu'une émission de gaz à effet serre peut être évitée pour un coût d'abattement inférieur au prix du carbone, ce sera le choix le plus intéressant. De ce fait, le marché sélectionne, par les arbitrages décentralisés des entreprises et des individus, les émissions à éviter pour une décarbonation optimale à moindre coût.

Les changements induits par le signal-prix ne sont pas tous immédiats et ses effets peuvent s'étaler dans le temps, en particulier lorsqu'il s'agit d'influencer des choix d'investissements de long terme (comme le logement ou le véhicule d'un particulier, ou bien la machine d'une usine).

Toute modification des prix à la hausse pose des questions d'acceptabilité, c'est pourquoi une telle mesure doit garantir la neutralité fiscale et préserver le pouvoir d'achat. L'efficacité de la tarification ne dépend pas des recettes qu'elle génère mais uniquement des modifications de comportement qu'elle induit. On désigne par "double dividende" le fait que cette politique soit vertueuse en plus des recettes qu'elle génère. Mais pour préserver le pouvoir d'achat, l'Etat ne doit pas gagner un seul centime dans cette affaire. En ce sens, nous reviendrons en dernière partie sur la nécessité d'une redistribution intégrale et forfaitaire des ressources issues de la tarification.

### Schéma n°1 : impact théorique de la tarification carbone



Source : GenerationLibre, Guillaume Bullier

# Des mécanismes à harmoniser et à compléter

## 1. UN SYSTÈME EN VIGUEUR INÉQUITABLE ET INCOMPLET

Des marchés du carbone existent dans plusieurs espaces géographiques du monde, notamment en Europe. Le système européen d'échange de quotas d'émissions (EU-ETS : European Union Emissions Trading System) est en vigueur depuis 2005 et concerne aujourd'hui toute l'Union Européenne, la Norvège, le Liechtenstein et l'Islande.

**En 2023, ce marché couvrait 11000 installations industrielles dans un nombre limité de secteurs représentant environ 50% des émissions de CO2 du territoire européen** : la production d'électricité et l'industrie lourde (la sidérurgie, les raffineries de pétrole, les cimentiers, la chimie...). En 2012, le système a été étendu à l'aviation, mais uniquement pour les vols commerciaux intra-européens. A partir de 2024, le transport maritime est inclus progressivement.

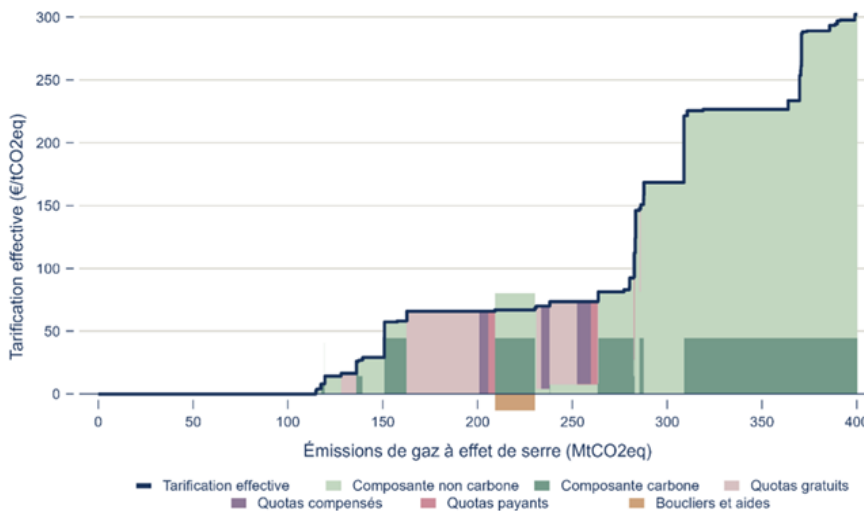
Le système européen fonctionne par la définition de plafonds d'émission de CO2 année par année, en fonction des objectifs et de la trajectoire de réduction des émissions. Les entreprises doivent en fin d'année restituer autant de quotas qu'elles ont émis de CO2. **Des quotas leur sont attribués soit par allocation gratuite selon des règles prédéfinies soit par mise aux enchères, quotas qu'elles peuvent ensuite s'échanger. Le prix est donc la résultante de l'offre de quotas (définie par le plafond fixé par les pouvoirs publics) et de la demande (dépendant des coûts de décarbonation des industries).**

A travers ses années d'existence, **ce système a témoigné de plusieurs faiblesses** :

- Tout d'abord, la moitié des émissions de gaz à effet de serre ne sont pas concernées en l'état et tous les gaz ne sont pas pris en compte, comme les émissions de méthane. **La non-exhaustivité du dispositif**

conduit les États à mettre en œuvre d'autres dispositifs (comme la TICPE en France), conduisant à une tarification très hétérogène d'émissions de CO<sub>2</sub> aux molécules pourtant identiques, comme l'illustre le graphique ci-dessous du Commissariat général au développement durable. Cette discrimination induit des reports des émissions de gaz à effet de serre les plus chères vers les moins chères.

### Graphique n°1 : la tarification effective du carbone en 2024 selon les instruments



Source : MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGETIQUE, MINISTÈRE DU BUDGET, *Rapport sur l'impact environnemental du budget de l'Etat*, octobre 2024, p. 269

• Ensuite, le prix du CO<sub>2</sub> résultant de ce marché est très variable et a pu par le passé être trop faible au regard des conséquences du changement climatique. Ce constat ne résulte pas de l'inefficacité intrinsèque du marché, mais, comme nous le verrons, d'une instabilité dans le pilotage de la politique de quotas amenant les gouvernants, ici ou là, à biaiser la quantité de quotas à la faveur d'autres impératifs, économiques ou électoraux. Ces incertitudes réfrènt les acteurs à opérer des investissements de long terme à même de produire un changement de paradigme technologique, condition nécessaire de la décarbonation<sup>12</sup>.

<sup>12</sup> Jordi TEIXIDO, Stefano F. VERDE et Francesco NICOLLI, « The impact of the EU Emissions Trading System on low-carbon technological change: The empirical evidence », *Ecological Economics*, 164-C, 2019.

• **Enfin, les émissions importées n'étaient jusqu'à la dernière réforme pas prises en compte, et donc non-soumises au prix du carbone, créant un risque de fuite de carbone**<sup>13</sup> (que l'attribution de quotas gratuits venait pallier en réduisant le coût du mécanisme pour les entreprises locales fortement émettrices et exposées à la concurrence extérieure). Le paquet Fit-for-55 a introduit le Mécanisme d'ajustement carbone aux frontières (MACF) qui s'applique aux importations d'acier, de ciment, d'engrais, d'aluminium, d'électricité, d'hydrogène et de certains biens comme les voitures. Toutefois, l'essentiel des biens intermédiaires et des produits finis importés sont exonérés, quand bien même le cycle de production de produits similaires en Europe aura nécessité l'achat de quotas. Cela entraîne un risque de fuites de carbone et de perte de compétitivité en aval des chaînes de valeur, en plus de ne pas réduire les émissions.

Cette complexité et ces discriminations nuisent à l'acceptabilité de ces politiques, ce que la perception d'une augmentation de la pression fiscale ne vient pas arranger.

## 2. LA NÉCESSAIRE CONFIANCE DANS LES PRIX

**De par la forte volatilité de ses prix, le Système d'Échange de Quotas d'Émissions de l'UE (SEQE-UE ou EU-ETS), ne semble pas parvenir à induire un basculement suffisant vers les technologies décarbonées pour répondre de manière convaincante au défi du réchauffement climatique.**

C'est que les entreprises disposent de deux stratégies d'adaptation quant au respect des quotas d'émissions autorisées : soit par des efforts d'abattement de court terme réversibles, soit par des investissements de long terme irréversibles. **En d'autres termes, par la première stratégie, les entreprises peuvent opérer des réductions d'émissions à la marge, sans que celles-ci ne résultent en des changements**

---

<sup>13</sup> On appelle fuite de carbone la délocalisation d'activités polluantes dans des pays où les émissions de gaz à effet de serre ont un coût moindre, voire nul. Les produits importés ont ainsi une empreinte carbone qui échappe à la tarification en vigueur, introduisant une distorsion de concurrence.

**de paradigme technologique - ce qui correspond à la deuxième option - étape essentielle pour opérer un basculement productif bas-carbone ou neutre en carbone. De fait, le marché européen n'a pas suffisamment incité les entreprises à choisir des stratégies de basculement technologique. La volatilité des prix en cause résulte entre autres d'une absence de visibilité à long terme de la politique européenne de quotas, les politiques étant très enclins à modifier l'offre de quotas à l'aune de considérations étrangères à la politique climatique.** L'absence de stratégie politique cohérente et une institutionnalisation trop précaire de la politique de quotas font peser sur le marché une incertitude portée par la régulation<sup>14</sup>, qui se traduit par un risque dit "d'incohérence temporelle"<sup>15</sup>.

Ce risque s'est notamment révélé lorsque le parlement européen a proposé en juillet 2022 de financer le plan REpower EU en mettant aux enchères des quotas qui avaient été retirés du marché en application des règles en vigueur.

---

<sup>14</sup> Si le politique modifie l'offre de quotas (par exemple pour augmenter les recettes), celle-ci aura un effet sur les prix. Les acteurs économiques, anticipant ce risque, sont ainsi plus réticents à investir à long terme et adoptent alors une stratégie plus attentiste.

<sup>15</sup> Finn E. KYDLAND et Edward C. PRESCOTT, « Rules Rather Than Discretion: The Inconsistency of Optimal Plans », *Journal of Political Economy*, 85-3, 1977, p. 473-491.

## **Notre proposition : un prix universel du carbone et un revenu climat**

**GenerationLibre plaide pour une rationalisation des politiques environnementales, grâce à la mise en place d'une tarification uniforme des gaz à effet de serre permettant d'assurer le respect du budget carbone de l'UE. Ceci implique l'élargissement de l'assiette des émissions soumises au prix du carbone, et un prix stable reflétant les conséquences du changement climatique.**

Le risque d'une systématisation de la tarification carbone réside dans sa perception par le grand public, l'interprétant, si les politiques s'y méprennent, comme une fiscalité supplémentaire ; réaction d'autant plus légitime dans un pays où le taux de prélèvements obligatoires dépasse déjà les 45% du PIB.

Paradoxe s'il en est, puisque le prix du carbone est l'outil permettant d'optimiser les coûts d'abattement et ainsi de minimiser le coût de la transition écologique pour les citoyens. Toute politique alternative de transition nécessitera soit l'accroissement de la dépense publique (et donc de la dette ou de la pression fiscale), soit des réglementations pénalisantes pour le pouvoir d'achat.

L'erreur politique majeure qui marqua la crise des Gilets Jaunes réside dans l'incapacité de penser la neutralité fiscale afférente à la tarification carbone. Jamais l'augmentation de la taxe carbone ne fut accompagnée, tant dans les mots que dans les actes, par une quelconque réflexion sur son acceptabilité sociale.

**En ce sens GenerationLibre plaide pour la redistribution intégrale et uniforme des recettes de la tarification carbone, sous la forme d'un revenu climat universel.**



## 1. UN MARCHÉ UNIQUE DU CARBONE

En premier lieu, la mise en place d'une tarification environnementale doit être juste et bien comprise. Cela implique un dispositif reposant sur 3 principes essentiels : **Simplicité, Egalité et Neutralité**. Le premier impératif qui en découle est **que le même prix s'applique à toutes les tonnes d'équivalent CO2 émises, quelle que soit leur source**, puisque leurs conséquences pour le changement climatique sont réputées être les mêmes.

Il convient donc d'étendre l'assiette de l'UE-ETS à un maximum de sources de gaz à effet de serre, notamment l'agriculture et le transport. Qui saurait justifier qu'un poids lourd électrique paie aujourd'hui le prix du carbone lié à la production électrique, alors que le poids lourd thermique en est totalement exonéré ? Le transport international doit être intégré de la même manière, ce qui nécessitera des réformes du *Régime de compensation et de réduction de carbone pour l'aviation internationale*, les vols intra-européens étant déjà soumis au marché européen.

**Toutes les émissions de GES liées à des consommations en Europe doivent payer ce prix. C'est le principe du Mécanisme d'Ajustement Carbone aux Frontières (MACF) qui devra nécessairement être étendu aux produits finis pour être exhaustif et éviter les fuites de carbone.** Chaque produit entrant doit nécessiter l'achat de quotas, tandis que les produits exportés doivent pouvoir être exonérés, puisqu'ils seront imputés au pays importateur. S'il est moins aisé de mesurer les émissions en dehors du territoire européen, il est possible d'appliquer une quantité forfaitaire par type de produit, charge à l'entreprise plus vertueuse de démontrer que ses processus de production lui permettent une moindre empreinte.

**Enfin, pour les émissions qui resteraient non soumises au marché de quotas, et en attendant qu'elles le soient, une taxe carbone nationale doit être instaurée et couplée au marché européen, ce qui implique que son prix soit le même que les émissions soumises au marché.** Dans l'attente des réformes du marché européen, la France doit adapter sa fiscalité des gaz à effet de serre pour converger vers un prix unique du carbone.

## 2. UNE RÉGULATION ASSURANT LES INVESTISSEMENTS DANS LA DÉCARBONATION

La quantité de quotas d'émissions doit être nécessairement plafonnée par le budget carbone de l'Union Européenne correspondant à ses engagements climatiques. Cette quantité de quotas en circulation peut ensuite être modulée pour influencer sur les cours. **Afin d'éviter les soubresauts et les risques que les décideurs politiques peuvent faire peser sur le prix du carbone, GenerationLibre considère nécessaire d'en confier la régulation à une institution indépendante, sorte de Banque Centrale du Carbone, dont le mandat doit être clairement défini par le législateur pour assurer l'atteinte des objectifs climatiques, le reflet des coûts environnementaux et une stabilité des prix permettant aux acteurs économiques de réaliser sans regret les investissements de long terme indispensables à la décarbonation de l'économie.**

L'institution doit être indépendante dans la manière d'atteindre ces objectifs. L'indépendance est généralement assurée en nommant de manière irrévocable la direction de l'institution pour un mandat suffisamment long mais fixe, cette direction prenant ensuite ses propres décisions durant le mandat. Il est enfin essentiel que l'institution rende des comptes auprès du pouvoir politique quant à la réalisation de sa mission, condition importante pour l'acceptabilité d'une telle délégation.

**Il serait également possible de réduire les risques pour les entreprises par le biais de Carbon Contracts for Difference (CCfD), conclus entre acteurs économiques ou avec la puissance publique.**

Ces contrats consistent à garantir à une entreprise un prix fixe pour la vente ou l'achat de quotas d'émissions à un horizon temporel donné, permettant de sécuriser la rentabilité d'un investissement pour réduire à long terme les émissions de GES.

### 3. LA REDISTRIBUTION INTÉGRALE DES RECETTES

#### **GenerationLibre plaide pour la redistribution de l'intégralité des recettes de la vente des quotas d'émission et de la taxe carbone aux citoyens par l'intermédiaire d'un revenu climat universel.**

Une redistribution uniforme tire sa légitimité de la nécessaire indemnisation de la population pour les conséquences des actions des pollueurs, dont chacun souffrira. Un revenu identique pour tous assure la neutralité du dispositif et permet de ne pas introduire de signaux économiques distorsifs<sup>16</sup>. Les incitations à décarboner sa consommation sont ainsi préservées.

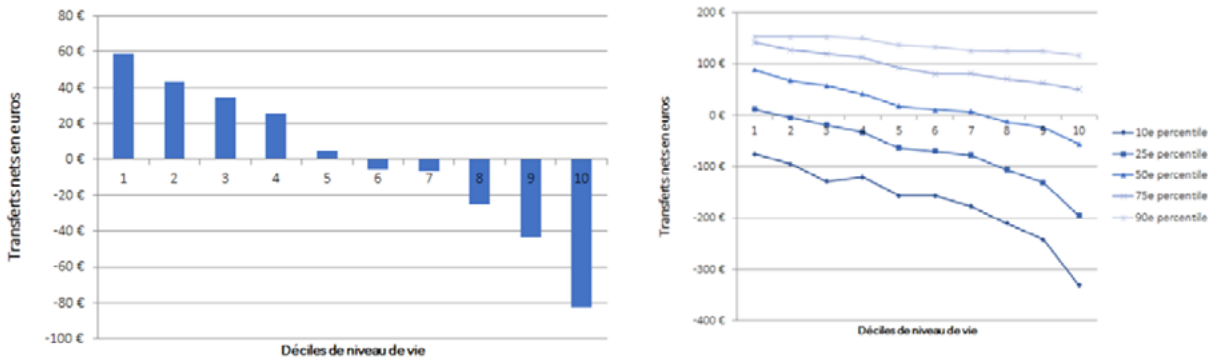
A l'inverse, vouloir accorder un abattement ou une augmentation du revenu climat aux ménages très polluants (au motif qu'ils seraient à court terme plus exposés au prix du carbone) réduira leur incitation à modifier leurs habitudes, et continuera de faire peser leurs choix sur le reste de la société.

**Ce revenu climat rendra l'augmentation de la tarification environnementale acceptable pour les classes populaires, l'empreinte carbone étant corrélée aux revenus, même si non proportionnelle. Il en résulte qu'un ménage moyen des catégories populaires, qui émet moins de GES que la moyenne des Français, sera nécessairement bénéficiaire net de cette tarification.** Il existe évidemment une hétérogénéité d'empreinte carbone non négligeable au sein de chaque décile de revenu. Toutefois, peu de ménages défavorisés s'avèrent contributeurs nets dans le cas d'un transfert forfaitaire neutre et l'adaptation de leur comportement à moyen terme les rendrait également bénéficiaires net.

---

<sup>16</sup> Un signal distorsif pourrait par exemple inciter à conserver un véhicule polluant ou à habiter en zone éloignée afin de bénéficier d'un revenu bonifié.

## Graphique n°2 : distribution des transferts nets avec compensation financière neutre



Source : Thomas DOUENNE, « Les effets de la fiscalité écologique sur le pouvoir d'achat des ménages : simulation de plusieurs scénarios de redistribution », *Focus du CAE*, n° 30-2019

Concrètement, si l'on estime que le marché du carbone aboutit à un prix d'environ 100 €/tCO<sub>2</sub>eq, puisqu'en moyenne chaque individu rejette aujourd'hui 8,9 tCO<sub>2</sub>eq par an, les recettes de la vente des quotas représenteraient 60,5 milliards d'euros. Ainsi, la distribution uniforme du revenu climat revient à faire un virement à chacun d'un montant de 890 €/an.

**La visibilité quant à l'usage des recettes de la tarification environnementale est essentielle pour son acceptation. D'après Dechezleprêtre et al.<sup>17</sup> les ménages doivent constater concrètement son usage. C'est pourquoi un transfert monétaire est préférable car directement observable par les citoyens,** contrairement à une multitude de mesures de subventions. Le prix du carbone suffit en lui-même à orienter les comportements des acteurs économiques. L'affectation des recettes à des subventions à l'abattement des

<sup>17</sup> Antoine DECHEZLEPRETRE, Adrien FABRE, Tobias KRUSE, Bluebery PLANTEROSE, Ana SANCHEZ CHICO et Stefanie STANTCHEVA, « Fighting Climate Change : International Attitudes Toward Climate Policies », OCDE, coll. « Working Paper Series », 2022.

émissions<sup>18</sup> ferait augmenter la pression fiscale globale, et risque davantage de susciter des réactions. Elle nuit à la transparence et renforce le sentiment d'injustice, chaque citoyen n'en bénéficiant pas de manière équitable.

Enfin, la lisibilité des politiques publiques, indispensable à la démocratie, impose de ne pas mélanger les objectifs des politiques.

**Le prix du carbone et le revenu climat répondent à des objectifs environnementaux. S'il est jugé que la politique sociale devrait être modifiée, pour quelque raison que ce soit, ce sont d'autres impôts et mécanismes de redistribution qui doivent être ajustés.**

En lieu et place d'un revenu climat, certains proposent la mise en place d'un mécanisme de type "crédit carbone", chaque individu se voyant attribuer directement les quotas. Il conduirait pourtant au même résultat : en attribuant à chacun un quota individuel d'émissions de GES, les individus s'échangeraient (que cela soit légal ou non) leurs droits à polluer à un prix de marché. Par ailleurs, un tel mécanisme induirait une complexité, des erreurs et des coûts supplémentaires pour comptabiliser les émissions de GES à la consommation plutôt qu'au moment de l'émission.

---

<sup>18</sup> S'interdire de subventionner inutilement certaines consommations n'exclut pas des impulsions de l'Etat envers la recherche, l'innovation, ou le déploiement d'infrastructures nécessaires à des bascules technologiques, à un coût budgétaire pouvant être maîtrisé.

## Conclusion

GenerationLibre appelle à une politique volontariste de lutte contre le changement climatique, respectueuse des libertés individuelles, peu coûteuse pour le pouvoir d'achat et qui garantisse l'atteinte des objectifs climatiques. A cette fin, la majorité des économistes est en faveur du principe pollueur-payeur, concrétisé sous la forme d'un prix du carbone, permettant d'intégrer les externalités climatiques aux coûts des actions polluantes. Le plafonnement des émissions de gaz à effet de serre est la solution nécessaire et suffisante à la lutte contre l'aggravation du changement climatique.

Pour être juste et efficace, un même prix du carbone doit s'appliquer à toutes les émissions de gaz à effet de serre, quelle que soit la source ou la raison de l'émission. Un plafonnement des émissions de gaz à effet de serre permet de s'affranchir de la myriade de mesures de subventions ou interdictions, coûteuses, longues à mettre en œuvre, à l'efficacité moindre, et non-respectueuses des préférences individuelles. Parce que la planification centralisée ne saurait choisir les mesures de décarbonation préférables pour chaque individu, et pour préserver notre démocratie de dérives illibérales, nous prônons l'utilisation des prix et du marché pour guider les décisions individuelles.

Faire payer les pollueurs est également un impératif de justice, en mettant fin à une période d'impunité climatique. Parce que chaque être humain est susceptible de subir les conséquences du changement climatique, il est en droit de recevoir une compensation pour ces dommages. C'est pourquoi l'ensemble des recettes de la fiscalité environnementale doit être redistribué sous la forme d'un revenu climat. Également désignée par le terme de "dividende carbone", cette indemnisation universelle a notamment fait l'objet d'un appel de 3500 économistes publié le 16 janvier 2019 dans le Wall Street Journal<sup>19</sup>.

---

<sup>19</sup> « Economists' Statement on Carbon Dividends », *Wall Street Journal*, 16 janvier 2019 : <https://www.wsj.com/articles/economists-statement-on-carbon-dividends-11547682910>

La note n°73 du Conseil d'analyse économique de juillet 2022<sup>20</sup>, basée sur une étude de l'OCDE<sup>21</sup>, montre une mauvaise perception par la population du concept de tarification carbone redistribuée. Seuls 18% des citoyens considèrent ainsi que leur ménage serait bénéficiaire des impacts redistributifs d'une telle mesure, alors que 68% des Français seraient concernés par un transfert net positif. En effet, l'empreinte carbone des individus étant corrélée à leur niveau de vie, une redistribution assurera que les moins favorisés soient bénéficiaires nets d'une telle politique, quand les plus grands pollueurs seront contributeurs nets. Le revenu climat palliera ainsi la nature régressive de la fiscalité environnementale et assurera son acceptabilité.

Acheter un droit à polluer est légitime, puisque cette transaction vient enrichir le reste de la société. Polluer impunément à l'inverse crée un tort à la collectivité. Faire payer la pollution ne relève pas de l'écologie punitive, mais d'une logique incitative. Rappelons enfin que ce n'est pas l'utilisation des recettes de la fiscalité environnementale qui en définit le caractère écologique, mais son existence même et les modifications qu'elle induit dans les comportements.

Si le changement climatique est le plus grand péril auquel fait face l'humanité dans son ensemble, et mérite à ce titre d'être traité en priorité, il n'est évidemment pas le seul enjeu environnemental. D'autres externalités négatives, à l'échelle mondiale (pollution des océans...) ou locale (nuisances sonores, pollution de l'air), posent également des questions auxquelles le principe pollueur-payeur peut apporter une réponse.

---

<sup>20</sup> Antoine DECHEZLEPRÊTRE, Adrien FABRE et Stefanie STANCHEVA, « Les Français et les politiques climatiques », *Notes du conseil d'analyse économique*, 73-4, 2022, p. 1 12.

<sup>21</sup> Antoine DECHEZLEPRÊTRE, Adrien FABRE, Tobias KRUSE, Bluebery PLANTEROSE, Ana SANCHEZ CHICO et Stefanie STANCHEVA, « Fighting climate change: International attitudes toward climate policies », *OECD Economics Department Working Papers*, 12 juillet 2022, <https://ideas.repec.org/p/oec/ecoaaa/1714-en.html>, coll.« OECD Economics Department Working Papers ».

---

**LES AUTEURS**

## Marc Baudry

Marc Baudry est Professeur des Universités en Sciences Economiques à l'Université Paris Nanterre, et responsable du pôle «tarification du CO2 et innovation bas carbone» à la Chaire Economie du Climat



## Guillaume Bazot

Guillaume Bazot est économiste et Maître de conférences à l'Université Paris 8





## Guillaume Bullier

Guillaume Bullier est ingénieur, spécialiste de l'énergie et des enjeux de tarification, expert associé GenerationLibre.



## Gilles Campagnolo

Gilles Campagnolo est directeur de recherche titulaire au CNRS au Centre de philosophie contemporaine en Sorbonne





## ACTIONS

# Notre combat quotidien.

## Nos objectifs.

- 1. Vivre et laisser vivre**, pour permettre à chacun de définir ses propres valeurs dans une société ouverte.
- 2. Briser les rentes**, parce que la libre concurrence des échanges comme des idées est le meilleur moyen de contester l'ordre établi.
- 3. Penser le progrès**, pour que les innovations technologiques demeurent au service de l'individu.

## Nos derniers travaux et publications.

- « Référendums locaux : peut-on faire confiance aux citoyens ? », juillet 2024 ;
- « 577 contr'un - Revaloriser le rôle du député », juillet 2024 ;
- « Libérons nos communes ! Une défense de la subsidiarité ascendante », coll. GL aux PUF, mai 2024 ;
- « Pour une refonte de la taxe foncière. Restaurer le lien entre citoyens et élus locaux, lever les freins à la mobilité résidentielle », mai 2024 ;
- « Raymond Aron. L'actualité de sa pensée 40 ans après sa mort », décembre 2023.

———— NOUS SOUTENIR

# Soutenir de nouvelles idées.

GenerationLibre est un think tank fondé en 2013 par le philosophe Gaspard Koenig et présidé depuis 2023 par la philosophe Monique Canto-Sperber. Son financement repose exclusivement sur la générosité de ses donateurs, seule garantie de sa liberté de ton et de son indépendance.

Il refuse toute subvention publique et n'effectue aucune activité de conseil.

## **Nous écrire, nous rencontrer.**

GenerationLibre  
46, rue de la Victoire  
75009 Paris  
[contact@generationlibre.eu](mailto:contact@generationlibre.eu)

[www.generationlibre.eu](http://www.generationlibre.eu)